

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 19^e jour du mois de mai 2020, à 19:30 heures, et ce, par voie téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence chacune de ces personnes :

M. Gabriel Brassard,	conseiller
Mme Nicole Dufour,	conseillère
Mme Nathalie Girard,	conseillère
M. Jérôme Lavoie,	conseiller
Mme Nathalie Perron,	conseillère
M. Nicholas Tremblay,	conseiller

Mme Carolle Perron, directrice générale

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

1. Ouverture de la séance

À 19 :30, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-05-136

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller
Appuyé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en y ajoutant les items suivants au point :

8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1 Nomination du coordonnateur de la Sécurité civile pour la Municipalité de Saint-Ambroise;
- 8.2 Entente intermunicipale d'achat commun et de gestion de matériel et d'équipement en sécurité civile.

2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 avril et du 4 mai 2020

Résolution 2020-05-137

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril et du 4 mai 2020.

2.3 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 avril et du 4 mai 2020

Résolution 2020-05-138

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que les procès-verbaux des séances ordinaires du 6 avril et du 4 mai 2020 dont copies conformes ont été signifiés à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés.

3. RAPPORT DES COMITÉS

Aucune mention.

4. LISTE DES COMPTES

Adoption de la liste des comptes déjà payés au montant de 253 653.46 \$ et des comptes à payer au montant de 169 537.21 \$ totalisant la somme de 423 190.67 \$

Résolution 2019-05-139

Il est proposé par Mme Nathalie Perron, conseillère
Appuyée par Mme Nicole Dufour, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité de Saint-Ambroise pour le paiement des comptes payés d'avance au montant de 40 718.19 \$ et les comptes à payer au montant 231 174.93 \$ pour un grand total de 271 893.12 \$.

Que la liste des comptes 2020-05 incluant les versements de la rémunération salariale brute soit :

➤ Paie #17	16 020.76 \$
➤ Paie #18	22 449.56 \$
➤ Paie #19	14 899.26 \$ régulière
➤ Paie #19	10 351.39 \$ pompiers (mars 2020)
➤ Paie #20	15 817.37 \$
➤ Remises provinciales	19 007.45 \$ (paies #17 à #19)
➤ Remises fédérales	12 616.75 \$ (paies #15 à #19)

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que la directrice générale soit et est autorisée à en faire le paiement.

5. CORRESPONDANCE

5.1 M. Jean-René Savard : Demande d'ouverture d'une rue d'accès lot 17.

6. RÉSOLUTIONS

6.1 M. Marcel Claveau : Orientation de la Municipalité pour la publication du livre du 150^e

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

Le Conseil est prêt à collaborer, mais veut le budget afin qu'il soit étudié par le Comité du 150^e.

6.2 Résolution d'appui au projet Arguide

Résolution 2020-05-140

Il est proposé par Mme Nathalie Perron, conseillère
Appuyée par M. Gabriel Brassard, conseiller
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le Conseil municipal de Saint-Ambroise appuie LE projet proposé par M. Alexandre Boudreault de Strateolab qui consiste à offrir à la région la possibilité d'utiliser une application pour le projet de l'industrie de la pomme de terre soit une solution d'assistance virtuelle en réalité augmentée qui s'appelle provisoirement AIRGUIDE.

6.3 Syndicat des Copropriétaires du Domaine de la Florida : Demande de prendre en charge le service d'échantillonnage et de nettoyage du réseau d'aqueduc

Le dossier a été transféré au Comité des travaux publics pour étude et recommandations.

6.4 Embauche de M. Jimmy Traversy comme Journalier-opérateur aux travaux publics

Résolution 2020-05-141

CONSIDÉRANT le départ des employés aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ambroise a procédé à un affichage pour combler le poste de journalier/opérateur;

CONSIDÉRANT que suite au processus d'embauche et sur les recommandations du directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Ambroise;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Dufour, conseillère

APPUYÉ PAR M. Nicholas Tremblay, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE suite aux recommandations du directeur des travaux publics, le conseil autorise l'embauche de Monsieur Jimmy Traversy, au poste de journalier/opérateur, conformément aux conditions prévues à la convention collective de travail des employés municipaux présentement en vigueur, au salaire de l'échelon (1); cependant les nouveaux salariés sont assujettis à la clause 4.12 de la convention collective concernant la période de probation.

M. Traversy devra obtenir son diplôme d'études secondaires dans les prochains 12 mois à partir de sa date d'embauche afin d'obtenir sa permanence.

7. URBANISME :

7.1 Demande de dérogation mineure : M. Gaston Drolet, pour la bâtisse du 840, avenue de Florida Est, Saint-Ambroise

Résolution 2020-05-142

CONSIDÉRANT QUE la demande sollicitée est pour l'immeuble sis au 840, avenue de Florida Est, St-Ambroise;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à réduire la marge avant à 2,5 mètres (mesure prise sur le mur de la fenêtre);

CONSIDÉRANT QUE la marge avant est de 3 mètres pour la zone 168-1 Rt, suivant la grille des spécifications;

CONSIDÉRANT QUE la marge arrière ne peut être réduite à cause de la servitude d'utilité publique à cet endroit;

PAR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Dufour, conseillère

APPUYÉE PAR M. Nicholas Tremblay, conseiller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la Municipalité de St-Ambroise accepte, sous la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la demande de dérogation mineure sollicitée par M. Gaston Drolet pour l'immeuble projeté au 840, avenue de Florida Est, afin de permettre de réduire la marge avant à 2,5 au lieu de 3 mètres, tel que spécifié à la grille des spécifications pour la zone 168-1 Rt.

7.2 Demande de dérogation mineure : M. Gaston Drolet, pour la bâtisse du 842, avenue de Florida Est, Saint-Ambroise

Résolution 2020-05-143

CONSIDÉRANT QUE la demande sollicitée est pour l'immeuble sis au 842, avenue de Florida Est, St-Ambroise;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à réduire la marge avant à 2,5 mètres (mesure prise sur le mur de la fenêtre);

CONSIDÉRANT QUE la marge avant est de 3 mètres pour la zone 168-1 Rt, suivant la grille des spécifications;

CONSIDÉRANT QUE la marge arrière ne peut être réduite à cause de la servitude d'utilité publique à cet endroit;

PAR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Dufour, conseillère

APPUYÉE PAR M. Nicholas Tremblay, conseiller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la Municipalité de St-Ambroise accepte, sous la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la demande de dérogation mineure sollicitée par M.

Gaston Drolet pour l'immeuble projeté au 842, avenue de Florida Est, afin de permettre de réduire la marge avant à 2,5 mètres au lieu de 3 mètres, tel que spécifié à la grille des spécifications pour la zone 168-1 Rt.

7.2 Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour usage non-agricole par M. Clément Munger, pour l'immeuble situé au 5, 1^e chemin A du Lac-Ambroise

Résolution 2020-05-144

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre l'usage non-agricole sur une superficie de ± 869 m² sur le lot 5 775 202 cadastre du Québec (ancien lot P-29 Rang Ouest, Canton Bourget);

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation a été déposée pour étude au Conseil municipal de St-Ambroise;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est M. Clément Munger, propriétaire du 5, 1^e chemin A du Lac Ambroise, soit le lot 5 775 202 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la classe 7 n'offrant aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent avec sous-classe R et P présence de roc solide et sols pierreux;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité agricole du lot et des lots avoisinants sont nul;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences d'une autorisation positive du demandeur sont nulles pour les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune contrainte et effet notamment en matière d'environnement pour les établissements agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité d'emplacement autre que la zone agricole ne s'applique pas dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du secteur est relativement de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE le secteur est majoritairement boisé et très accidenté;

CONSIDÉRANT QUE la demande est faite pour régulariser une situation lors de l'émission du permis de construction du garage en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le secteur suivant la demande à portée collective a été classé comme sous-secteur à demande recevable;

PAR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ M. Nicholas Tremblay, conseiller

APPUYÉ PAR Mme Nicole Dufour, conseillère

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise appuie, sous la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, la demande auprès de la CPTAQ afin d'autoriser l'usage non-agricole d'une partie du lot 5 775 202 (ancien lot P-29 Rang Ouest, Canton Bourget) d'une superficie de ± 869 m².

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Nomination du coordonnateur de la Sécurité civile pour la Municipalité de Saint-Ambroise

Ce point sera résolu lors de la séance d'ajournement du 20 mai 2020.

8.2 Entente intermunicipale d'achat commun et de gestion de matériel et d'équipement en sécurité civile

Ce point sera résolu lors de la séance d'ajournement du 20 mai 2020.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

10. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Nicholas Tremblay propose l'ajournement de l'assemblée à 20h00, secondée par la conseillère Nathalie Girard.

Carolle Perron
Directrice générale

La séance est levée.

Deny Tremblay
Maire

Carolle Perron
Directrice générale

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Carolle Perron
Directrice générale